

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la séance
du 6 février 2013

Présidence de Mme Patricia Correia da Rocha

Conseillers présents : 78

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 259'200.00 pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des temps et de planification des horaires du personnel, participation ARASMAC et PRM non déduite ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en cinq ans, à raison de CHF 51'840.00 par année, à porter dès le budget 2013 ;
3. de dire que les charges d'exploitation seront portées au compte de fonctionnement N° 19001.3151.00 dès l'année 2013, à raison de CHF 15'000.00 par année, participation des associations intercommunales non déduite.

Résultat de la votation : **Majorité évidente (2 avis contraires et 8 abstentions)**

Ainsi délibéré en séance du 6 février 2013.

L'attestent :

La présidente

La secrétaire

Patricia Correia da Rocha

Jacqueline Botteron